



Remboursment anticipé eco pret

Par **tinouche**, le **18/11/2012 à 09:23**

Bonjour,
En mai 2010, nous avons fait une demande pour un eco pret de 18 795 € avec 2 bouquets travaux d'une durée de 120 mois.
La banque a débloqué les fonds immédiatement (sans les avoir demandé en fait)... et sans présentation de facture.
Bref, aujourd'hui, la banque nous demande les factures et les attestations des artisans.
Choses que nous n'avons pas, un seul bouquet fait à ce jour... l'autre nous avons changé d'avis.
De ce fait, la banque nous demande un remboursement anticipé plus le paiement du crédit d'impôt, le montant de celui-ci nous a été communiqué, mais le calcul n'est pas très bien expliqué...
Si quelqu'un pouvait me renseigner sur le calcul utilisé, et me donner le montant qu'on devrait payer en plus.
Autre information que j'ai fait remonter à la banque mais qui apparemment s'en fiche :
- j'ai lu sur le bulletin officiel des impôts :
- que la banque aurait dû nous écrire deux mois avant la date anniversaire de 2 ans du prêt (soit en mars 2012, courrier reçu en octobre 2012)
- qu'il devait nous proposer une régularisation sous deux mois après la date anniversaire (donc maxi juillet 2012)
Nous avons donc versé le capital restant dû sur notre compte et demandé le remboursement du prêt, le directeur de la banque nous dit qu'il clotura notre prêt quand on aura versé le montant du crédit d'impôt...
En a-t-il le droit? et quel est d'après vous ce montant...
Je vous remercie par avance de l'attention que vous aurez prise à lire mon message et d'essayer de me renseigner.